

Conférence générale

GC(52)/27

1^{er} octobre 2008

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Cinquante-deuxième session ordinaire

Point 23 de l'ordre du jour
(GC(52)/21)

Examen des pouvoirs des délégués

Déclaration de délégations arabes concernant leurs réserves à propos des pouvoirs de la délégation israélienne à la cinquante-deuxième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA

Les délégations des États arabes soussignés participant aux travaux de la cinquante-deuxième session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique tiennent à exprimer leurs réserves à propos des pouvoirs de la délégation israélienne, et ce pour les raisons ci-après :

- 1) Israël a annexé Jérusalem qu'il considère comme sa capitale, en dépit des résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment des résolutions 476, 478, 465, 271, 298, 267 et 252 adoptées par le Conseil de sécurité au cours de différentes années et de la résolution E35/169 adoptée par l'Assemblée générale le 15 décembre 1980, qui tient pour nulles, non avenues et illégales toutes les mesures d'ordre juridique et administratif prises à la suite de l'occupation de la ville de Jérusalem, et dans laquelle l'Assemblée générale a demandé à tous les États, aux institutions spécialisées et aux autres organisations internationales de ne pas tenir compte de toute mesure contrevenant aux dispositions de cette résolution.

Vous remarquerez qu'en dépit des dispositions de la résolution en question les pouvoirs présentés par la délégation israélienne ont été établis dans la ville de Jérusalem occupée ;

- 2) Israël a annexé la région du Golan arabe syrien et a refusé d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à l'annulation des mesures d'annexion.

(signé)

Ambassadeur Omar Zniber
Président du Conseil des ambassadeurs arabes
Ambassadeur du Royaume du Maroc

**Liste des noms des États arabes ayant des réserves à propos des pouvoirs de l'ambassadeur
d'Israël soumis à la cinquante-deuxième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA
29 septembre – 4 octobre 2008**

<u>Pays</u>	<u>Signature du chef de la délégation ou de son suppléant</u>
Jordanie	
Émirats arabes unis	(signature)
Bahreïn	
Tunisie	(signature)
Algérie	(signature)
Arabie saoudite	(signature)
Soudan	(signature)
Syrie	(signature)
Iraq	(signature)
Oman	
Palestine	
Qatar	(signature)
Koweït	(signature)
Liban	(signature)
Libye	(signature)
Égypte	
Maroc	(signature)
Mauritanie	
Yémen	(signature)